

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1374

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut régional Jean Bergeret pour l'accompagnement des projets Studeelink et Solydaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1374**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut régional Jean Bergeret pour l'accompagnement des projets Studeelink et Solydaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération expérimentation et innovation partenariale a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte et objectifs

La Métropole de Lyon soutient les démarches d'innovation et d'expérimentation en santé qui permettent de décroïsonner les mondes de la santé, de l'entrepreneariat et de l'innovation, grâce à des approches centrées sur les usages. À ce titre, elle accompagne plusieurs dispositifs du territoire dont *Hacking Health Lyon*, un hackathon santé et médico-social du territoire et des projets accélérés dans des tiers lieux d'expérimentation (*living lab*).

Lors du *Hacking Health Lyon 2021*, 2 projets portant sur la santé mentale ont été récompensés dont l'un par un prix de la Métropole. La Métropole s'est engagée à soutenir ces 2 projets pertinents, dans le cadre de ses compétences en matière de prévention, santé publique, vie étudiante, insertion et innovation en santé.

Ces 2 projets, Studeelink et Solydaires font l'objet, depuis fin 2021, d'une accélération dans le *living lab M-Lab* (tiers lieux d'expérimentation et d'innovation) de l'Institut régional Jean Bergeret (établissement de la Fondation ARHM - Action recherche handicap santé mentale, reconnue d'utilité publique).

Les actions conduites par le M-Lab de l'Institut régional Jean Bergeret participent aux objectifs de plusieurs politiques de la Métropole :

- compléter l'offre de services à disposition des entreprises et établissements de la santé et du médico-social,
- favoriser le développement et le déploiement de solutions concrètes, au service des patients et des usagers de la Métropole,
- disposer d'un outil pour améliorer et optimiser la coordination du parcours de santé et la qualité de vie de l'usager, et répondre aux enjeux de santé et du médico-social.

II - Présentation des projets Studeelink et Solydaires

1° - Le projet Studeelink

Ce projet est né d'une réflexion autour des problématiques d'isolement des étudiants, particulièrement exacerbées par la crise sanitaire et il a été lauréat du défi isolement des personnes *Hacking Health Lyon 2021*. Pendant cet événement d'innovation ouverte en santé, la preuve du concept a été apportée en impliquant étroitement des étudiants de l'association Groupement des associations et élus étudiants de Lyon indépendants et solidaires (GAELIS).

Face à la complexité d'accès aux ressources, ce projet assure une mise en relation simple et rapide entre l'étudiant isolé et une organisation aidante par le biais d'un outil conversationnel de type chatbot accessible gratuitement sur un portail web habituellement fréquenté par les étudiants.

La solution développée a pour objectif de permettre aux étudiants d'accéder de façon anonyme à un réseau d'entraide, via un algorithme à base d'intelligence artificielle. La technologie utilisée permet de personnaliser et d'automatiser les réponses en fonction du profil et de la situation de l'étudiant utilisateur. Le logiciel est accessible 24h/24h en 7 langues.

Le réseau d'entraide sera constitué de différentes ressources référencées du territoire, pouvant réduire l'isolement des étudiants et leur apporter un soutien, suivant leurs besoins : services académiques, autres étudiants, associations, entreprises ou encore familles.

Le projet cible, dans un premier temps, les étudiants de la Métropole et a pour projet d'être mis à disposition directement sur le site internet Lyon Campus.

L'année 2021 a permis l'émergence du projet et la sélection des ressources du réseau d'entraide en favorisant son prototypage avec les populations visées et également en consolidant les partenariats avec les acteurs locaux :

- consolidation et structuration des partenariats clés,
- identification et sélection des structures ressources du réseau d'entraide,
- réunion du Comité de pilotage et validation des premières orientations,
- identification des propositions de valeurs et des parcours utilisateurs.

2° - Le projet Solydaires

Face à l'enjeu de prévention du suicide et, plus largement, de mal-être psychique exacerbé par la crise sanitaire et ses impacts sociaux, l'Institut régional Jean Bergeret et le Centre de prévention du suicide du Centre hospitalier Le Vinatier se sont associés pour développer un projet d'innovation sociale dans le domaine de la santé mentale.

Solydaires vise à réduire l'isolement social des personnes en souffrance psychique en leur permettant d'accéder à des ressources en santé mentale grâce à une solution numérique. Le dispositif permet une mise en relation rapide, intuitive et adaptée aux usages contemporains des réseaux et des supports de communication.

Solydaires ciblera, dans un premier temps, les personnes demandeuses d'emploi, public particulièrement à risque de souffrance psychique, sur les territoires de Saint-Fons et de Vénissieux, puis pourra être étendu à d'autres zones et à d'autres publics.

L'année 2021 a permis l'émergence du projet, en co-construction avec les populations visées et également en consolidant les partenariats avec les acteurs locaux :

- consolidation et structuration des partenariats clés,
- lancement du projet (réunion du Comité de pilotage),
- ateliers de créativité avec les utilisateurs finaux (demandeurs d'emploi, conseillers des structures d'insertions professionnelles).

III - Proposition de plan d'actions pour 2022 et budget associé

1° - Le projet Studeelink

L'année 2022 sera consacrée au développement opérationnel de l'interface numérique, à son déploiement, notamment sur le site internet de Lyon Campus, et à l'évaluation de son impact :

- réalisation d'un prototype fonctionnel,
- tests utilisateurs auprès des étudiants, avec l'aide de la Maison des étudiants, pour réaliser une preuve de concept,
- développement et expérimentation de la solution, avec une mise en ligne sur le site de Lyon Campus,
- déploiement et communication auprès des publics ciblés (étudiants, établissements, etc.) et avec les acteurs de première ligne,
- formation et accompagnement afin que la solution s'intègre dans les pratiques professionnelles des acteurs sur le territoire,
- évaluation de la solution et élaboration de pistes d'amélioration (ajouts de nouveaux services, etc.),
- déploiement de la solution auprès des établissements d'enseignement supérieur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier ceux ne disposant pas d'un service de santé, au regard des besoins identifiés.

Budget 2022 pour le projet Studeelink :

	Dépenses (en €)	Recettes / subventions (en €)	
		Financement privé	Financement public
achats et prestations extérieures	11 150	donations : 10 000	Métropole de Lyon : 12 500
charges de personnel	11 150		
impôts	200		
Total	22 500	22 500	

2° - Le projet Solydaires

L'année 2022 doit permettre de générer les premiers prototypes du projet et de les tester en conditions réelles :

- élaboration du prototype, avec des ateliers de co-conception, et réalisation de livrables (vidéos de scénarii d'usages et un prototype d'usage),
- développement d'un prototype fonctionnel avec une identité graphique du dispositif et une version simplifiée du service,
- tests utilisateurs pour avoir une preuve de concept et élaborer des pistes d'amélioration,
- développement et expérimentation de la solution auprès du public cible,
- déploiement et communication auprès des publics cibles et avec les acteurs de première ligne,
- définition et ajouts de nouveaux services.

Budget 2022 pour le projet Solydaires :

	Dépenses (en €)	Recettes / subventions (en €)	
		Financement privé	Financement public
achats et prestations extérieures	2 650	donations : 8 500	Métropole : 2 500
charges de personnel	9 650		autre établissement public : 1 500
impôts	200		
Total	12 500	12 500	

IV - Individualisation d'autorisation de programme

Par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, la Métropole a voté une programmation pluriannuelle d'investissements qui consacre un budget prévisionnel de 2 500 000 € au soutien de démarches d'expérimentation et d'innovation partenariale visant à contribuer à développer l'innovation pour la santé.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0677 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 213 000 € en dépenses au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet UR'SHAPE.

Pour la réalisation des plans d'actions 2022 des projets Studeelink et Solydaires, détaillés ci-dessus, il est nécessaire de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 15 000 € en dépenses.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 € au profit de l'Institut régional Jean Bergeret pour l'accompagnement des projets Studeelink et Solydaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe du soutien et de l'accompagnement de la Métropole sur les projets Studeelink et Solydaires,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant total de 15 000 € au profit de l'Institut régional Jean Bergeret pour la conduite de ces 2 projets,

c) - la convention de subvention à passer entre la Métropole et l'Institut régional Jean Bergeret, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international de la Métropole, pour un montant de 15 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P02O9286 du budget principal - exercice 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 228 000 € pour le budget principal en dépenses.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204 - opération n° 0P02O9286.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282288-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
